Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20261014-DL2608013-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE LOUDEAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DÉLIBÉRATION
DL2608013

Convocation
Date : 02/10/ 2026
Affichée le : 02/10//2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : **29**
Étaient présents : 25
Pouvoirs : 4
Étaient absents excusés : 4
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

SÉANCE – JEUDI 8 OCTOBRE 2026

Le huit octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes
Rodolphe LE BRETON, Evelyne BOSCHER, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Jacques MASSE, Régine PASCO, Henri DUROS (arrivée de M. DUROS à 19h24), Eliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Isabelle MACE, Carole BIZET, Jean-Marie GAUVRY, Nathalie BOIVENT, Rozenn BOUGEARD, Benoit LAUNAY, Laurence AKOSSI, Paul PERRET (arrivée de M. PERRET à 18h40), Léa MAXIMIN, Lucas CLEMENT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés :
Philippe PRESSE donne pouvoir Jean-Michel SCOUARNEC,
Guy GAUTIER donne pouvoir à Régine PASCO,
Corinne BERNARD donne pouvoir à Evelyne BOSCHER,
Odile LE STRAT donne pouvoir à Gaëlle HENO.

CONVENTIONS

Création et installation d'une œuvre artistique en ferronnerie dans l'espace public – Parvis du Pôle Jeunesse - Participation des jeunes de la commune

Monsieur le Maire expose que :

La Commune de Loudéac souhaite réaliser et installer une œuvre artistique en ferronnerie dans l'espace public, sur le parvis du Pôle Jeunesse Boulevard de la Gare.

Cette œuvre sera conçue et réalisée par Sandra PAIANO et Sylvain PEROUZE, artistes ferronniers, pour un montant total de **20 000 € TTC** (hors sujétions : massif béton, transport, installation, études).

Le projet prévoit également une démarche participative avec les jeunes de la commune, à travers l'organisation d'ateliers leur permettant de découvrir le métier de ferronnier et de participer à certaines étapes de la création de l'œuvre, sous l'encadrement des artistes.

Une convention précisant les modalités de réalisation, d'installation et de participation au projet sera conclue avec les artistes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***APPROUVE la création et l'installation de l'œuvre artistique en ferronnerie,***
- ***APPROUVE la participation des jeunes de la commune au projet,***
- ***APPROUVE le montant de la prestation artistique, fixé à 20 000 € TTC ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Sandra PAIANO et Sylvain PEROUZE, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération,***
- ***INSCRIT les crédits correspondants au budget communal.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 14 OCT. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 14 OCT. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355